



PAU, le 12 novembre 2012

Déclaration Liminaire

CAPL n° 1

Monsieur le Président,

Les CAPL préparatoires pour les listes d'aptitude 2013 ont été convoquées alors que l'administration n'est pas en mesure d'indiquer aux élus locaux les potentialités propres à chaque direction. En effet, le plan ministériel de qualification n'a toujours pas été décidé.

Cet élément est pourtant primordial compte tenu des modalités d'organisation des travaux décidées par la direction générale. Rappelons en effet que le directeur local est tenu de proposer au projet une liste d'agents classés « excellent » inférieure en nombre aux potentialités qui lui sont offertes, et ce afin de laisser la place au dialogue social pour proposer un nombre d'agents légèrement supérieur.

Sur notre département, bien que les élus CGT vous ont déjà alerté sur ce point l'an dernier, vous présentez un très grand nombre d'agents au risque de rendre inutiles les travaux de cette année et des années ultérieures.

Nous verrons en séance si de réelles marges de manœuvres demeurent.

Par ailleurs, nous ne pouvons que contester une fois encore le fait que seuls les candidats jugés excellents bénéficient d'un rapport, ce qui est contraire au principe d'égalité de traitement des candidats.

Nous rappellerons que la CGT FINANCES PUBLIQUES est en désaccord avec les modalités du système de sélection par liste d'aptitude qui n'est ni transparent ni équitable.

La CGT FINANCES PUBLIQUES a toujours privilégié le mode de recrutement par concours tout en se prononçant pour l'existence de la liste d'aptitude basée sur un classement établi à partir d'un examen professionnel.

Pour que tous les dossiers soient examinés sur les mêmes bases, mais également pour donner les meilleures chances aux candidats d'assumer leurs fonctions futures, nous demandons que chaque postulant présente les mêmes épreuves écrites ou orales et qu'un rapport soit établi pour chacun d'eux afin que tous les dossiers puissent bénéficier de droits à défense identiques.

Nous refusons d'opposer les agents sur la base de critères subjectifs.

Pour ces motifs, la CGT FINANCES PUBLIQUES ne prendra pas part au vote relatif aux listes d'aptitudes.

L'élue titulaire
Anne SEGUIER

L'élu suppléant
Jean-Jacques CELLIER